

Du 4^{me} jour qualifié foirier an mil huit cent cinquante-un, à trois heures et dix

Acte de mariage de Louis Prosper Esfrun
 âgé de vingt cinq ans, né le vingt du mois de juin mil
deux cent vingt cinq profession d'ouvrier maçon domicile
 à la Garde département d'Arax fils mineur de Joseph
Rozet Esfrun département de Ménage profession de Ménager
 domicilié à la Garde département d'Arax et de
Virginie Claire Villon ses parents et consentant d'une part.

Et de Virginie Claire Villon (sans profession)
 âgée de vingt ans, née à la Garde département d'Arax
 le trois du mois de décembre mil huit cent soixante domicile
 à la Garde département d'Arax fille mineure de César
Villon profession de Ménager
 domicilié à la Garde département d'Arax
 et de Christine Anne Maccary ses parents et consentant d'autre part.

Les actes préliminaires sont : la publication de mariage faite par nous sans
 opposition le dimanche vingt et sixième courant
 entre de naissance des futurs époux le dernier jour de bannissement.

et le tout en forme de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que
 du chapitre VI du titre V, livre premier du code civil sur le mariage, concernant les droits et les
 devoirs respectifs des époux.



Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du code civil,
 modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux,

ont déclaré qu'il n'a été fait aucun contrat de mariage, à la date du
 du mois de juin mil huit cent cinquante pardevant
 moi

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Virginie Claire Villon et l'autre
Louis Prosper Esfrun

En présence de Louis Prosper Esfrun domicilié à la Garde
 département d'Arax âgé de vingt cinq ans profession d'ouvrier maçon fils de Joseph

De Louis Prosper Esfrun domicilié à la Garde
 département d'Arax âgé de vingt cinq ans profession de Ménager

De Louis Prosper Esfrun domicilié à la Garde
 département d'Arax âgé de vingt cinq ans profession de Ménager

Et de Louis Prosper Esfrun domicilié à la Garde
 département d'Arax âgé de vingt cinq ans profession de Ménager

Après quoi, moi Pierre Gaillard, maire de la Commune de la Garde
 faisant fonctions d'officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que les dites parties
 sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement
 dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par les quatre témoins, signés
 devant moi par signature, tous les autres signés, si ce n'est qu'il n'en a eu aucun.

Esfrun Villon Esfrun Esfrun

Mouchon Guarneri Esfrun